



L'ÉDITO DE LA PRÉFÈTE

La culture est le lien qui nous unit tous et qui œuvre à réduire les distances qui séparent les populations. Elle participe à la transmission du savoir comme à la sauvegarde du patrimoine.

Les institutions culturelles et les artistes ont souffert de la crise sanitaire. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a déployé un effort sans précédent pour soutenir le patrimoine dans les territoires, favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, ainsi que pour consolider nos grandes filières

économiques culturelles.

Ainsi, le dispositif « année blanche » instauré en 2020 à l'attention des intermittents du spectacle, visant la poursuite de leur indemnisation par Pôle Emploi en l'absence d'activité, s'est poursuivi jusqu'au 31 août de cette année.

Trois établissements de notre département ont été soutenus au titre du plan de modernisation des librairies, Les Bleuets à Banon (16 987 €), Les Rêveries du Mercantour à Barcelonnette (20 930 €) et la librairie Le Petit Pois à Manosque pour un soutien de 14 000€. Par ailleurs, 45 000 € ont été fléchés à destination du Théâtre Durance au titre du fonds de transition écologique des équipements culturels.

De même, le spectacle vivant est également soutenu à hauteur de 143 000 € au bénéfice de structures des Alpes-de-Haute-Provence au titre du soutien à la diffusion estivale (69 000 €) et de l'appel à projets « Relançons l'été » (74 000 €).

Enfin, l'État soutient également le projet de reprise de Cinéma Le TOP à Digne par une association qui souhaite développer l'art et la culture sur notre ville chef-lieu en initiant un tiers-lieu culturel ambitieux et engagé.

Violaine DÉMARET,
Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

ZOOM SUR UN DISPOSITIF CLÉ

Soutien des artistes et créateurs avec un programme exceptionnel de commandes artistiques

Les bénéficiaires peuvent être des artistes, collectifs, auteurs, associations, sociétés, établissements publics ou collectivités.

Ce programme exceptionnel est notamment dédié aux jeunes créateurs, pour les soutenir dans un contexte qui a particulièrement fragilisé le début de leur parcours artistique et leur insertion professionnelle à la sortie des écoles.

Ce plan combine plusieurs modalités d'intervention :

4 appels à projets thématiques ouverts à plusieurs disciplines auxquels les créateurs pourront se porter candidats, plusieurs projets de commandes artistiques qui feront l'objet d'appel à candidatures.

” TÉMOIGNAGE Marc GAUCHERAND, propriétaire gérant *Librairie Le Bleu*

À la reprise de la librairie avec mon épouse, nous avons à cœur de veiller à la qualité de l'accueil et la variété des ouvrages proposés. Première librairie française en milieu rural, son chiffre d'affaires a augmenté de 60% en 10 ans, grâce à la mise en place de rencontres d'auteurs tous les samedis. Nous accueillons parfois plus de 150 personnes, qui viennent de Grenoble, Nice, Arles et Avignon. En mai 2021, nous avons inauguré notre espace d'exposition photo. Grâce à cette subvention, un espace de rencontre a été mis en place à l'extérieur dans nos jardins (période estivale). Nous avons embauché cinq jeunes sur 3 ans, dont une en charge de la programmation des rencontres, des expositions et de la diffusion d'une newsletter avec aujourd'hui 12 000 abonnés. Nous pouvons dire que notre mission de reprise est accomplie.

BELLE HISTOIRE

Le Bleu

Librairie fondée en 1990 par Joël Gattefossé place Saint-Just à Banon, dans le département du célèbre Jean Giono, Le Bleu est la plus grande librairie française indépendante en milieu rural. Avec 110 000 titres disponibles, un stock de 189 000 ouvrages et un taux de retour exceptionnel de 2 % alors qu'elle est située dans une zone rurale peu peuplée, Le Bleu affiche en 2011, une belle réussite culturelle et économique.

Dans les années 2010, la librairie espère

développer la vente en ligne mais se heurte à des difficultés logistiques. Le Bleu est alors vendu à Isabelle et Marc Gaucherand, des lyonnais.

La subvention octroyée a permis de structurer et équiper en son et lumières un espace de rencontres permettant d'accueillir environ 200 personnes dans les jardins de la librairie pour les événements estivaux, comme le Festival de Littérature en Haute-Provence, lancé en 2021 en partenariat avec le domaine des Davids. L'objectif de M. et Mme Gaucherand est d'organiser ainsi chaque année une soixantaine de rencontres/événements enrichis de

projections, spectacles, musiques lors de nocturnes ou à l'occasion de rencontres avec des auteurs connus comme Laure Adler, Nancy Huston ou Marie-Hélène Lafon.





LISTE DES APPELS À PROJET PHARES DU MOIS (AAP)

AMI Culture Patrimoine et Numérique

L'appel à manifestation d'intérêt vise principalement à soutenir le rapprochement d'établissements culturels et de partenaires issus du secteur privé au sein de «sociétés de projets» valorisant la culture et le patrimoine par le numérique.

Les projets ciblés pourront notamment relever des domaines suivants :

valorisation d'œuvres, de monuments ou de savoir-faire (artistiques, culturels ou patrimoniaux) grâce au numérique (ex : réalité virtuelle ou augmentée, numérisation et impression 3D) ;

création de nouvelles offres de contenus culturels accessibles

sur Internet ou autres supports numériques (ex : contenus de réalité virtuelle et augmentée) ;

numérisation, création, production, gestion, valorisation et diffusion des contenus numériques et des données associées ;

création de nouvelles offres innovantes concernant l'usage de contenus et services culturels (découverte, expérience, consommation, personnalisation, etc.) ;

et la valorisation d'actifs immatériels culturels, notamment les marques culturelles.

Date de clôture 31 décembre 2021

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-Manifestations-d-Interet-Culture-Patrimoine-et-Numerique>



MESURES DE SOUTIEN DANS LE 04

Fonds de solidarité :

6 820 entreprises ont sollicité une aide au titre du fonds de solidarité pour un montant cumulé depuis le début de la crise s'élevant à 125,2 M€ et un montant d'aide moyen de 18,4K€ par entreprise. Le module d'aide aux charges fixes, et le volet spécifique aux exploitants de remontées mécaniques, a été très favorablement accueilli. Le département se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

Charges sociales :

Dans la continuité de la reprise de l'activité économique, les cotisations courantes sont désormais exigibles (y compris pour les secteurs prioritaires) sans possibilité de report de paiement. L'URSSAF PACA accompagne maintenant les employeurs et les travailleurs indépendants par la mise en place de plans d'apurement adaptés à la situation de chacun.

PGE :

Depuis le début de la crise, 2 259 PGE en nombre et 422 millions d'euros en montant en intégrant les PME et grandes entreprises dont plus de 2 176

très petites entreprises (dont l'effectif est inférieur à 10 salariés).

Activité partielle :

Depuis le début de l'année et jusqu'au 30 septembre, 2 344 demandes d'autorisation préalables ont été formulées. Ces demandes concernent 11 377 salariés (489 607 au niveau régional) et 2 947 698 heures. Sur la même période, 5 408 demandes d'indemnisation ont été enregistrées, 1 411 616 heures ont été indemnisées pour un montant total de 12 822 173 €. Depuis mars 2020 et pour notre département, l'indemnisation au titre de l'activité partielle a totalisé 42 M€. En cas de sous activité prolongée, voire d'arrêt total d'activité, les entreprises peuvent bénéficier du FNE-Formation en plus de l'activité partielle.

Report de charges fiscales :

Depuis le début de la crise, 807 établissements ont bénéficié d'un report d'échéances fiscales, pour un volume total d'impôts concernés de 2 886 600€. Depuis le début de l'année 2021, 15 entreprises sont effectivement concernées pour un total d'impôts de 147 861 €.

Enfin, 1993 entreprises sont bénéficiaires de la baisse des impôts de production, pour un total de 30M€.



CONTACTS

Sous préfet à la relance :

M. Paul-François SCHIRA

Par mail :

pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Sites internet :

- planderelance.gouv.fr
- france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr